

DELIBERATION n° 2025/05
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine

Madame Nathalie JOLLY

Délégue titulaire

Bezons

Madame Nessrine MENHAOUARA

Délégue titulaire

Monsieur Pascal BEYRIA

Délégue titulaire

AZUR

Madame Nathalie COGYE

Directrice de l'Administration générale et des finances

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/05

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/05

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L2121-21 et L.1612-12,

Vu la délibération du Comité syndical 2020/45 du 21 décembre 2020 relative à la participation du syndicat Azur à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu la convention signée le 12 janvier 2021 entre l'État et le syndicat Azur relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Considérant la concordance et la cohérence des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable pour l'exercice 2024,

Considérant la préparation conjointe du Compte Financier Unique 2024 entre le syndicat Azur et le comptable du Service de Gestion Comptable d'Argenteuil,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du receveur,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, ci-annexé (**annexe 2**).

Prend acte de la note présentée ci-annexée (**annexe 3**)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2025/06
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine
Madame Nathalie JOLLY

Délégue titulaire

Bezons
Madame Nessrine MENHAOUARA
Monsieur Pascal BEYRIA

Délégue titulaire

Délégue titulaire

AZUR
Madame Nathalie COGYE
Madame Isabelle LAIR

Directrice de l'Administration générale et des finances
Directrice des ressources humaines

TRESOR PUBLIC
Monsieur Claude FEO

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/06

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/06

OBJET : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2024

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5,
Vu la délibération 2025/ 05 du comité syndical en date du 28 mars 2025 portant approbation du compte financier unique de l'année 2024,

Considérant le solde de clôture excédentaire de la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 arrêté à 7 665 944,94 €,

Considérant le solde de clôture déficitaire la section d'investissement du compte financier unique arrêté à – 1 385 667,96 €,

Considérant le solde des restes à réaliser en investissement arrêté à – 654 587,71 €,

**Le rapporteur entendu,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Affecte la somme de 2 040 255,67 € au financement de la section d'investissement par imputation au compte 1068 et 5 625 689,27 € au titre de la section de fonctionnement par imputation au compte 002,

Décide d'inscrire les écritures suivantes au Budget Primitif 2025 :

Investissement déficit cumulé

Article 001 – Déficit d’investissement reporté en dépenses	- 1 385 667,96 €
Article 001 - Solde des restes à réaliser en investissement 2024	- 654 587,71 €

Investissement Recettes

Article 1068 – affectation de l’excédent de fonctionnement en recette d’investissement BP2025	2 040 255,67 €
--	-----------------------

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement (part reportée au BP2025)	5 625 689,27 €
---	-----------------------

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2025/07
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine	
Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Délégue titulaire
AZUR	
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/07

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/07

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2025

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires présenté et validé par le Comité Syndical du 5 mars 2025,

Vu la délibération 2024/05 du 28 mars 2025 approuvant le compte financier unique 2024,

Vu la délibération 2024/06 du 28 mars 2025 décidant de l'affectation des résultats 2024,

Considérant que le budget du Syndicat est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le budget du Syndicat est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Considérant la possibilité proposée par l'instruction comptable M57 sur la fongibilité des crédits entre chapitres d'une même section à hauteur de 7,5 %,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif de l'exercice 2025 ci-annexé [\(annexe 4\)](#), et tel que résumé ci-dessous :

SECTION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 363 021,52 €	48 363 021,52 €
Investissement	12 795 873,87 €	12 795 873,87 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025	61 158 895,39 €	61 158 895,39 €

Autorise la fongibilité des crédits entre les chapitres à l'intérieur d'une même section,

Prend acte de la note présentée ci-annexée [\(annexe 3\)](#)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU




DELIBERATION n° 2025/08
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine
 Madame Nathalie JOLLY

Délégue titulaire

Bezons
 Madame Nessrine MENHAOUARA

Délégue titulaire

AZUR
 Madame Nathalie COGYE
 Madame Isabelle LAIR

Directrice de l'Administration générale et des finances
 Directrice des ressources humaines

TRESOR PUBLIC
 Monsieur Claude FEO

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/08

Certifié exécutoire,
 Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
 Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/08

OBJET : Reprise d'une provision pour risque financier lié à l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes « TGAP » : 200 000 €

**Le Comité Syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'application progressive de la *Feuille de Route Économie Circulaire (FREC)* présentée par le Premier Ministre au Gouvernement le 23 avril 2018,

Vu la loi de finance de l'année 2020

Vu la délibération n°2020/05 prise le 4 février 2020, constituant une provision pour risque financier lié à l'évolution de la Taxe Générale sur les activités Polluantes « TGAP » à hauteur de 200 000 euros.

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires validé par le Comité Syndical du 5 mars 2025,

Considérant que le budget du Syndicat est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que l'année 2025 est la dernière année d'augmentation de la TGAP

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la reprise d'une provision pour risques et charges à hauteur de 200 000 euros,

Autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du syndicat, toute pièce de nature administrative, financière ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Dit que le montant sera inscrit au budget 2025 du syndicat au compte 7865 – Reprises sur provisions pour risques et charges financiers

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2025/09
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine	
Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Délégue titulaire
AZUR	
Madame Nathalie COGNIE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/09

Certifié exécutoire,
 Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat
 Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/09

OBJET : Reprise d'une provision pour charges liées à la procédure de concession pour l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique AZUR : 300 000 €

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2025 approuvé lors du Comité syndical du 5 mars 2025,

Vu la convention d'exploitation, le bail emphytéotique et leurs avenants conclus avec la société NOVERGIE/SUEZ, lui confiant l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) jusqu'au 30 juin 2025,

Vu la procédure de concession mise en place pour le choix du nouvel exploitant du Centre de Valorisation Énergétique Azur,

Vu que le cahier des charges de la procédure de concession prévoit une indemnisation des candidats non retenus à l'issue des négociations,

Vu que le versement de cette indemnisation constitue une charge à venir pour le syndicat Azur,

Vu qu'une provision a été faite à hauteur de 300 000 €

Considérant que la procédure de passation d'une concession pour l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique est arrivée à terme

Considérant, qu'il convient d'indemniser les candidats non retenus

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

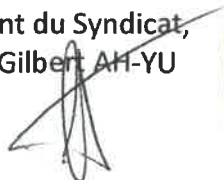
Décide de reprendre la provision pour risques et charges liés à la procédure de concession pour l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique AZUR,

Dit que cette provision est de 300 000 euros,

Dit que le montant sera inscrit au budget 2025 du syndicat au compte 7865-Reprises sur provisions pour risques et charges financiers

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2025/10
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Délégue titulaire
AZUR Madame Nathalie COGNYE Madame Isabelle LAIR	Directrice de l'Administration générale et des finances Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/10

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/10

**OBJET : Reprise d'une provision pour charges liées au Centre de Valorisation Énergétique
AZUR : 1,6 M€ + 2,3 M€, soit 3,9 M€**

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57

Vu la convention d'exploitation et le bail emphytéotique conclus avec la société NOVERGIE/SUEZ le 17 novembre 1993, lui confiant l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) et leurs avenants,

Vu la délibération du 4 avril 2023, n°2023-14, constituant une provision pour charges liées au Centre de Valorisation Énergétique à hauteur de 1,6 M€

Vu la délibération du 27 mars 2024, n°2024-13, constituant une provision pour travaux à venir au Centre de Valorisation Énergétique, à hauteur de 2,3 M€

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2025 approuvé lors du Comité syndical du 5 mars 2025

Considérant, que l'ensemble contractuel arrive à échéance le 30 juin 2025,

Considérant, qu'il a été prévu à l'échéance un versement d'une valeur résiduelle de 4 203 639,05 € au profit de SUEZ afin que la Syndicat AZUR devienne pleinement propriétaire de l'ensemble des outils soumis à la concession,

Considérant les échanges qui ont eu lieu entre l'exploitant actuel et le Syndicat AZUR concernant les travaux à effectuer d'ici le 30 juin 2025 et la gestion de la valeur résiduelle,

Considérant le temps restreint d'ici la fin de la DSP, l'exploitant actuel n'a pas la possibilité de réaliser ces travaux et que par conséquent ils sont reportés sur la prochaine DSP entraînant l'annulation de la valeur résiduelle qui était à payer par le syndicat,

Considérant, que dans le 1er semestre 2024, des négociations ont eu lieu entre l'exploitant actuel et le Syndicat AZUR pour que des travaux prévus avant la fin de la DSP soient reportés sur la prochaine DSP, notamment les travaux liés à la fosse et à la maintenance mineur d'un turboalternateur,

Considérant, la signature du protocole de fin de contrat de l'actuel DSP, signé le 20 mars 2024, entre l'exploitant actuel et le syndicat AZUR

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de reprendre les provisions pour risques, charges et travaux liés au Centre de Valorisation Énergétique AZUR,

Dit que cette provision reprise est à hauteur de 3 900 000 euros,

Dit que le montant sera inscrit au budget 2025 du syndicat au compte 7865 - Reprises sur provisions pour risques et charges financiers

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2025/11
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine
Madame Nathalie JOLLY

Délégue titulaire

Bezons
Madame Nessrine MENHAOUARA

Délégue titulaire

AZUR
Madame Nathalie COGNYE
Madame Isabelle LAIR

Directrice de l'Administration générale et des finances
Directrice des ressources humaines

TRESOR PUBLIC
Monsieur Claude FEO

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/11

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/11

OBJET : Constitution d'une provision pour charges liées aux aménagements à venir dans les futurs locaux administratifs du syndicat AZUR : 1 million d'euros

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2025 approuvé lors du Comité syndical du 5 mars 2025

Vu la désignation du futur concessionnaire pour les travaux l'exploitation du centre de valorisation énergétique et la construction des nouveaux locaux administratifs approuvée lors du comité syndical du 14 février 2025,

Considérant, que les travaux vont démarrer au 1^{er} juillet 2025,

Considérant que le montant des travaux d'aménagement à venir dans les futurs locaux administratifs du Syndicat AZUR est estimé à hauteur de 1 million d'euros,

Considérant la nécessité de maîtriser le coût du service en étalant le coût des futurs aménagements liés aux nouveaux locaux administratifs du Syndicat AZUR,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de constituer une provision pour risques et charges liés au futur bâtiment administratif du Syndicat AZUR,

Dit que cette provision est constituée à hauteur de 1 000 000 euros,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 du syndicat au compte 6865-Dotations aux provisions pour risques et charges financiers

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2025/12
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Délégue titulaire
AZUR Madame Nathalie COGNYE Madame Isabelle LAIR	Directrice de l'Administration générale et des finances Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/12

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/12

OBJET : Constitution d'une provision pour lisser les remboursements des emprunts liés à la nouvelle délégation de service public : 3,6 millions d'euros

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2025 approuvé lors du Comité syndical du 5 mars 2025

Vu la désignation du futur concessionnaire pour la construction et l'exploitation du centre de valorisation énergétique approuvé lors du comité syndical du 14 février 2025,

Considérant, que les travaux vont démarrer au 1^{er} juillet 2025,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 94 189 361 M€ HT, concentré sur la modernisation d'équipements clés (traitement complet des fumées, valorisation énergétique). Le montant brut des investissements à financer est de 100 540 713 € HT en prenant en compte le montant des frais intercalaires et les commissions (6 351 352 € HT)

Considérant que dans son plan de financement prévisionnel, le concessionnaire financera sur fond propre à hauteur de 40 950 116 € et en complément, un emprunt sera contracté sous forme de dette DAILLY à hauteur de 55 580 596 € HT, pour une durée de 22 ans et 3 mois

Considérant qu'une convention tripartite sera signée entre le concessionnaire, la banque et le Syndicat afin de céder la créance au Syndicat.

Considérant que les remboursements de la dette DAILLY ne commenceront qu'en 2027 et que le taux exact n'est pas encore connu et fixé,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de constituer une provision pour risques et charges financiers,

Dit que cette provision est constituée à hauteur de 3 600 000 euros,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 du syndicat au compte 6865-Dotations aux provisions pour risques et charges financiers

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2025/13
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Déleguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Déleguée titulaire
AZUR Madame Nathalie COGNYE Madame Isabelle LAIR	Directrice de l'Administration générale et des finances Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/13

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/13

OBJET : Autorisation donnée au Président pour verser une participation financière au nouveau délégataire du CVE : 4 M€

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2025 approuvé lors du Comité syndical du 5 mars 2025,

Considérant que la Délégation de Service Public (DSP) du Centre de Valorisation Énergétique des déchets (CVE) s'achève le 30 juin 2025,

Considérant la procédure de concession mise en place pour le choix du nouvel exploitant du Centre de Valorisation Énergétique Azur,

Considérant que des négociations ont eu lieu entre le Syndicat AZUR et les candidats,

Considérant que le Syndicat AZUR a acté au cours de la négociation un versement de 4 M€ au candidat qui sera retenu afin de réduire les coûts de traitement des déchets du territoire AZUR,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de verser au candidat retenu un montant financier afin de diminuer l'emprunt pour les travaux et de réduire le coût à la tonne pour l'incinération des déchets,

Dit que ce montant est de 4 000 000 euros,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 du syndicat au compte 277318

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**




DELIBERATION n° 2025/14
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine	
Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Délégue titulaire
AZUR	
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/14

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/14

OBJET : Fixation des appels à contributions 2025

Le Comité syndical,

Sur le rapport du président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L 5212-20,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° A16-154-SRCT en date du 11/06/2016 portant adhésion des communautés d'agglomération « VALPARISIS » et « SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE » au syndicat Azur et constatant la substitution de l'établissement public territorial « BOUCLE NORD DE SEINE » à la commune d'Argenteuil au sein dudit syndicat,

Vu la délibération n°2015/34 du syndicat AZUR, en date du 12 octobre 2015 relative à l'instauration de la TEOM pour le territoire de la ville d'Argenteuil,

Vu la délibération n°16-28 de la communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE, en date du 28 janvier 2016 relative à l'instauration de la TEOM sur son territoire,

Vu la délibération n°5 en date du 12 décembre 2005, de la communauté de communes DU PARISIS, devenue depuis la CA du VALPARISIS, relative à l'instauration de la TEOM sur son territoire,

Vu la délibération n°2024/41 en date du 19 décembre 2024, relative aux versements anticipés des contributions des EPCI adhérents pour l'année 2024,

Vu la délibération n° 2025/07 du 28 mars 2025 du syndicat Azur relative au vote du budget primitif 2025,

Considérant la nécessité de fixer les contributions de chacun des établissements membres du Syndicat AZUR afin de permettre le financement de son fonctionnement et de ses compétences.

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le montant des contributions 2025 pour les adhérents sur la base du tableau suivant :

Adhérent	Territoire concerné	Type de contribution	Montant appelé par le syndicat pour 2025
CA Saint Germain Boucles de Seine	Bezons	Contribution annuelle (TEOM)	4 679 596 €
EPT Boucle Nord de Seine	Argenteuil	Le produit de la TEOM perçu directement par le syndicat AZUR : 11 974 772,75€ La contribution d'équilibre budgétaire versée par l'EPT : 1 765 117,00 €	13 739 889,75 €
CA Val Parisis	Corneilles en Parisis La Frette sur Seine	Contribution annuelle (TEOM)	2 952 143 €

Dit que les paiements seront effectués selon les échéanciers mensuels détaillés ci-dessous :

Argenteuil :

DDFIP pour la TEOM du territoire de l'EPT BOUCLE NORD DE SEINE	Montant des titres émis
JANVIER	Montants déterminés et versés directement par la DDFIP. Le syndicat Azur émet des titres correspondants aux montants perçus
FEVRIER	
MARS	
AVRIL	
MAI	
JUIN	
JUILLET	
AOUT	
SEPTEMBRE	
OCTOBRE	
NOVEMBRE	
DECEMBRE	
TOTAL	11 974 772,75 €

EPT BOUCLE NORD DE SEINE Pour la contribution d'équilibre Argenteuil	Montant des titres émis
JANVIER	147 093,08 €
FEVRIER	147 093,08 €
MARS	147 093,08 €
AVRIL	147 093,08 €
MAI	147 093,08 €
JUIN	147 093,08 €
JUILLET	147 093,08 €
AOUT	147 093,08 €
SEPTEMBRE	147 093,08 €
OCTOBRE	147 093,08 €
NOVEMBRE	147 093,08 €
DECEMBRE	147 093,12 €
TOTAL	1 765 117,00 €

Bezons :

CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Montant des titres émis
JANVIER	389 966,34 €
FEVRIER	389 966,34 €
MARS	389 966,34 €
AVRIL	389 966,34 €
MAI	389 966,34 €
JUIN	389 966,34 €
JUILLET	389 966,34 €
AOUT	389 966,34 €
SEPTEMBRE	389 966,34 €
OCTOBRE	389 966,34 €
NOVEMBRE	389 966,34 €
DECEMBRE	389 966,26 €
TOTAL	4 679 596 €

Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine :

CA VALPARISIS	Montant des titres émis
JANVIER	246 011,92 €
FEVRIER	246 011,92 €
MARS	246 011,92 €
AVRIL	246 011,92 €
MAI	246 011,92 €
JUIN	246 011,92 €
JUILLET	246 011,92 €
AOUT	246 011,92 €
SEPTEMBRE	246 011,92 €
OCTOBRE	246 011,92 €
NOVEMBRE	246 011,92 €
DECEMBRE	246 011,88 €
TOTAL	2 952 143 €

Dit que les contributions sont prévues en recette de fonctionnement sur le budget aux imputations budgétaires suivantes :

- 73133 (TEOM ARGENTEUIL),
- 74758 (contribution EPT BOUCLE NORD DE SEINE, contribution VAL PARISIS et contribution CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE),

Dit que des ajustements de paiement seront effectués en mai auprès des collectivités adhérentes suite aux versements prévisionnels effectués pour les mois de janvier, février, mars et avril, selon la délibération 2024/41 du 19 décembre 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2025/15
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine
Madame Nathalie JOLLY

Délégue titulaire

Bezons
Madame Nessrine MENHAOUARA

Délégue titulaire

AZUR
Madame Nathalie COGYE
Madame Isabelle LAIR

Directrice de l'Administration générale et des finances
Directrice des ressources humaines

TRESOR PUBLIC
Monsieur Claude FEO

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/15

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/15

OBJET : Vote du taux 2025 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour le territoire d'Argenteuil

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1520 à 1523, 1609 quater, 1636 B sexies, 1639 A,

Considérant que le produit de la TEOM de la commune d'Argenteuil est perçu par le syndicat Azur depuis le 1er janvier 2016,

**Le rapporteur entendu,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Fixe le taux de la T.E.O.M. 2025, pour la commune d'Argenteuil à 7,00 %

Précise que les recettes correspondantes seront imputées à la nature 73133 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères » du budget 2025 du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**




DELIBERATION n° 2025/16
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine	
Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Délégue titulaire
AZUR	
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/16

Certifié exécutoire,
 Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
 Monsieur Gilbert AH-YU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/16

OBJET : Autorisation donnée au Président pour signature de l'acte notarié d'un bien de retour : la plateforme mâchefers (19 rue de l'Angoumois à Argenteuil)

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail emphytéotique et sa convention d'exploitation signés entre la société UFINER-COFRETH en date du 17 novembre 1993 et le syndicat AZUR

Vu les 14 avenants du bail et les 17 avenants de la convention d'exploitation

Vu l'avenant spécifique n°3 à la convention d'exploitation du 11 mai 1998 qui a eu pour objet de confier à la société SUEZ RV ENERGIE, la responsabilité de l'évacuation des mâchefers de l'usine d'incinération et d'en définir les conditions financières

Vu que le Syndicat AZUR et la société SUEZ RV ENERGIE ont signé un protocole de fin de contrat en date du 20 mars 2024 afin de définir les modalités juridiques et financières des fins de contrat.

Considérant, la nécessité de formaliser l'acte de remise de bien de retour de la parcelle cadastrée Section C numéro 687 située sur la commune d'Argenteuil (Vald'Oise) 95 100, 19 rue de l'Angoumois, sur laquelle se trouve une plateforme de centre de traitement des mâchefers.

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le principe du droit de retour du BIEN dans le patrimoine d'AZUR,

Valide le projet d'acte rédigé par l'office notarial « DNA HAUSSMANN », notaire à PARIS 8^{ème}, 6 avenue Marceau, [\(annexe 5\)](#),

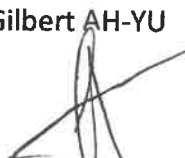
Confirme que le syndicat AZUR répond aux exigences de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donnant lieu à aucune perception au profit du Service de Gestion Comptable (Trésor),

Autorise le Président à signer l'acte, [annexe 5](#), et les pièces afférentes

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 du syndicat

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2025/17
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Délégue titulaire
AZUR Madame Nathalie COGNYE Madame Isabelle LAIR	Directrice de l'Administration générale et des finances Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/17

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/17

OBJET : Expérimentation, convention avec la société SEB pour la reprise et le recyclage des ustensiles de cuisine

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) promulguée le 10 février 2020, notamment ses dispositions relatives à la gestion des déchets, à la réduction des déchets et à la valorisation des matières premières secondaires ;

Vu le code de l'environnement et les dispositifs législatifs relatifs à la gestion des déchets ;

Vu la proposition formulée par le groupe SEB représentant 40 marques sur 44 sites industriels, portant sur la mise en place d'une boucle fermée pour la collecte, le recyclage et la transformation des poêles et casseroles usagées de différentes marques, afin de les transformer en nouveaux produits fabriqués à l'usine TEFAL de Rumilly ;

Vu le PLPDMA du Syndicat AZUR en faveur de la réduction des déchets, du réemploi et du recyclage,

Considérant la volonté du Syndicat AZUR de privilégier la valorisation, le recyclage et le réemploi des déchets dans le cadre de la gestion de sa déchèterie, conformément aux objectifs fixés par la loi AGECE ;

Considérant qu'une telle initiative permettrait de développer une économie circulaire locale, de réduire la quantité de déchets envoyés dans des filières non adaptées, et de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de la production de nouveaux articles

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la mise en place, à titre expérimental, d'une solution de collecte, de recyclage et de transformation des poêles et casseroles usagées, dans le cadre d'un partenariat avec le groupe SEB représentant la marque TEFAL.

Approuve le projet de convention, (annexe 6),

Autorise le Président à signer l'acte et les pièces afférentes

Dit que les recettes sont inscrites au budget 2025 du syndicat AZUR

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2025/18
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
--------------------------	---------------------------------

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Délégue titulaire
AZUR Madame Nathalie COGYE Madame Isabelle LAIR	Directrice de l'Administration générale et des finances Directrice des ressources humaines
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/18

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/18

OBJET : Autorisation donnée au Président de signer le contrat pour la collecte sélective emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques 2025 – 2029, dit « barème G » avec l'éco-organisme CITEO

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65),

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du Code de l'Environnement.

Considérant la nécessité de signer le contrat type pour continuer à percevoir des soutiens financiers de la part de CITEO dans le cadre de la collecte sélective, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le « Contrat-type Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo, [annexe 8 et 8 bis](#),

Autorise le Président à signer l'acte et les pièces afférentes, par voie dématérialisée, le « Contrat-type Collecte sélective » proposé par CITEO et couvrant la période 2025-2029, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Dit que les recettes sont inscrites au budget du syndicat AZUR

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2025/19
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine
Madame Nathalie JOLLY

Délégue titulaire

Bezons
Madame Nessrine MENHAOUARA

Délégue titulaire

AZUR
Madame Nathalie COGNYE
Madame Isabelle LAIR

Directrice de l'Administration générale et des finances
Directrice des ressources humaines

TRESOR PUBLIC
Monsieur Claude FEO

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2025/19

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 2 Avril 2025

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025**

DELIBERATION 2025/19

OBJET : Composition de la commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) pour le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA du Syndicat AZUR

**Le comité syndical,
Sur le rapport du président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 et 2 et R.2131-1 à R.2131-4 ;

Vu l'article R. 541-41-22 du décret 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilé (PLPDMA) ;

Vu le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de 2018 du Syndicat AZUR (n°2018/14) ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;

Considérant la nécessité de constituer et de mettre à jour la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA ;

Considérant la nécessité de définir les membres siégeant à cette CCES,

**Le rapporteur entendu,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve la composition des membres de cette commission,

Président de la commission : M. Gilbert AH-YU

Communes	Titulaire	Suppléant
Argenteuil	Jean-François PLOTEAU	Ouissam MECHRIA
Bezons	Nessrine MENHAOUARA	Pascal BEYRIA
Corneilles-en-Parisis	Gilbert AH-YU	Dominique MEANCE
La Frette-sur-Seine	Christian TETARD	Carole BERGER JACOB

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

